

Image not found or type unknown



Savoir si le pourvoi en cassation est toujours en vigueur

Par **mafi83**, le **16/02/2012** à **11:35**

Bonjour, Quelqu'un pourrait-il me dire si le pourvoi n° 17708 de la cour de cassation 1ere chambre en date du 2 mars 2004 est toujours d'actualité? Il y est dit qu'il y a bien indivision entre le conjoint survivant qui a les droits sur la moitié en pleine propriété et l'enfant qui a la nu propriété sur l'autre moitié. si il est toujours d'actualité la question est : pourquoi les notaires n'appliquent-ils pas ce pourvoi?

Par **toto**, le **16/02/2012** à **22:29**

bonsoir, je doute que vous ayez trouvé un notaire qui affirme qu'il n'y a pas indivision, une fois qu'il l'a dit qu'il y a bien indivision, cela ne vous apporte rien si vous n'apportez pas un projet de partage amiable.